

la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
en partenariat avec le Centre de valorisation des ressources humaines
de Nancy et l'Université de Lorraine vous propose

**LA BIODIVERSITÉ EST AU CŒUR DE VOS MISSIONS,
VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES...**

Biodiversité et Aménagement

Diplôme Universitaire de niveau Licence 3 2023/2024



La Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) et le Centre de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH) de Nancy (Ministère de la Transition écologique, de la Cohésion des Territoires) vous proposent depuis 2014 en coopération avec l'Université de Lorraine une formation diplômante de niveau Licence 3 : le Diplôme Universitaire "Biodiversité et aménagement".

Cette formation est habilitée par l'Université de Lorraine (Metz) qui délivre les diplômes. Le programme des enseignements a été validé par la DGALN est centré sur les problématiques et les enjeux de protection et de restauration de la biodiversité dans les territoires urbains et ruraux.

Conçu à l'attention des agents du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires), le DU est également ouvert :

- aux agents DDT (M)
- aux agents des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés lorsque ces structures participent localement à la mise en œuvre des politiques publiques de protection et de restauration de la biodiversité.
- aux salariés et aux demandeurs d'emploi.





Quels sont les principaux objectifs du DU ?

- acquérir une culture technique et scientifique dans les domaines de l'écologie et de la biodiversité,
- comprendre les enjeux et problématiques de la préservation de la biodiversité,
- savoir les exprimer et avoir un dialogue aisé avec les partenaires,
- savoir mobiliser les bonnes données et les bons acteurs,
- savoir analyser le rapport entre les enjeux de protection de la biodiversité et les enjeux d'aménagement sur un territoire,
- savoir évaluer le degré de prise en compte de la biodiversité dans les projets,
- savoir argumenter pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les démarches de planification territoriale.



Comment se déroule la formation ?

La nouvelle session du DU Biodiversité et aménagement 2023-2024 se déroulera d'octobre 2023 à juin 2024.

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 30 juin 2023.

Le DU comporte cinq modules se déroulant du lundi au vendredi d'octobre 2023 à juin 2024 (avec un format de 4 jours par semaine), pour un volume de 150 heures, comprenant 120 heures en présentiel et 30 heures à distance (FOAD), et un module de 2 jours consacrés à la soutenance des mémoires en juillet 2024.

L'équipe enseignante comprend principalement des professeurs et des maîtres de conférences de l'Université de Lorraine.

Les autres intervenants sont issus de la recherche, de l'administration et du monde professionnel.



LE PROGRAMME 2023-2024

| Introduction sur les enjeux de la biodiversité | Méthodologie d'étude de la biodiversité | Analyse et exploitation des données | Interprétation et utilisation des résultats | Discussion et synthèse des résultats | Synthèse de la formation |
|--|--|--|---|--|--------------------------|
| Présentation de la formation Enjeux scientifiques et sociétaux Principaux concepts | Principales notions sur l'organisation du vivant et les différentes composantes de la biodiversité | Principales notions sur l'organisation du vivant et les différentes composantes de la biodiversité | Réglementation et acteurs | Paysage : de l'écologie au paysage tel que perçu par les populations | Mémoires |
| Prospective de la biodiversité Prise en compte de la biodiversité au sein des politiques sectorielles | Méthodes d'étude de la biodiversité | Outils d'analyse des données : indices, statistiques | Protection de la biodiversité et des écosystèmes | Compensation écologique (ERC) et monétarisation de la biodiversité | |
| Niveaux d'organisation et problèmes d'échelle | Protocoles d'échantillonnage : matériel, temps, coûts | ADD des données collectées dans l'UE précédente | Génie écologique, la gestion conservatoire et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes | Études de cas | Présentations orales |
| Sortie terrain : présentation des enjeux et des acteurs | Mise en œuvre d'échantillonnage | Interprétation et valorisation des résultats | Visites de terrain d'actions de gestion et restauration, en présence des opérateurs | Présentation de cas et discussion avec les acteurs impliqués | |
| Dynamique et fonctionnement des écosystèmes | Exploitation des données terrain | Études de cas | | | |
| L'évaluation des services écosystémiques | Échanges avec les étudiants de M2 | Intégration des données à différentes échelles | | | |
| Écosystèmes remarquables et espèces emblématiques régionales | | Compléments de connaissances de bases sur l'organisation et l'évaluation de la biodiversité | | | Bilan de la formation |
| | | Les pressions anthropiques | | | |





Comment s'inscrire ?

Qui peut s'inscrire ?

- * Les chargés de mission, chargés d'études, référents territoriaux dans les domaines de la biodiversité, de l'environnement, de l'eau, de l'aménagement ou de l'urbanisme.
- * Les agents du MTECT (Administration centrale , DREAL,) et des établissements publics rattachés (Voies navigables de France, CEREMA, Office français de la biodiversité, Agences de l'Eau, Conservatoire du Littoral...) ainsi que les agents DDT(M).
- * Les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés, les salariés et demandeurs d'emplois.

Quels sont les prérequis ?

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2 et/ou avoir au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'environnement ou de l'aménagement.

Comment s'inscrire ?

Les dossiers d'inscription sont disponibles auprès du CVRH pour les agents du MTECT, des établissements publics rattachés ainsi que les agents DDT(M).

Les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés ainsi que les salariés et les demandeurs d'emploi doivent demander un dossier d'inscription en écrivant à l'adresse suivante :

formation.ifc.cvrh-nancy.cmvrh.forcq.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr
(en indiquant : à l'attention de Sandrine GERARDIN)

**RAPPEL : La date limite de réception des candidatures est fixée au 30 juin 2023.
La commission d'admission se réunira début juillet 2023.**

Quels sont les frais et droits d'inscription ?

Les agents du MTECT, des établissements publics rattachés ainsi que les agents DDT(M) sont inscrits directement auprès de l'Université par le CVRH de Nancy, qui prend en charge leurs frais d'inscription.

Les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements rattachés ainsi que les salariés et les demandeurs d'emploi doivent s'inscrire auprès de l'Université de Lorraine.

Cette inscription ne pourra être réalisée qu'après la validation des dossiers par la commission d'admission en juillet 2023. Les candidats retenus recevront toutes les informations utiles pour procéder à leur inscription auprès de l'Université de Lorraine.



Comment recevoir son dossier d'inscription et avoir des informations ?

Pour recevoir un dossier d'inscription, demander des informations complémentaires ou encore programmer un entretien téléphonique, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante:

formation.ifc.cvrh-nancy.cmrh.forcq.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr (en indiquant : à l'attention de Sandrine GERARDIN)

